

Portugal

Remarque Contrôle frontières de l'Office des Etrangers 12.02.2024:

Un visa D délivré par le Portugal avec la remarque suivante "VTL - CPLP Art.52-A lei 18/22" a uniquement une valeur territoriale au Portugal. Par conséquent, ce n'est pas un visa valable pour l'entrée via un poste frontière en Belgique ou pour un séjour en Belgique.

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

TÍTULO DE RESIDÊNCIA

Confère le statut de résident au Portugal aux ressortissants de pays tiers.

Temporaire – valable deux ans à compter de la date d'émission et renouvelable pour des périodes successives de trois ans.

Permanent – valable pour une durée indéterminée; doit être renouvelé tous les cinq ans ou en cas de modification des données relatives à l'identité du titulaire.

Réfugié – valable pour une durée de cinq ans.

Raisons humanitaires – valable pour une durée de trois ans.

Des titres de séjour électroniques ont été délivrés dans le contexte d'un projet pilote du 22 décembre 2008 au 3 février 2009; l'utilisation du document s'est ensuite généralisée au niveau national.

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour (=différents du modèle uniforme)

**CARTÃO DE RESIDÊNCIA PERMANENTE Familiar de Cidadão da União Europeia,
Nacional de Estado Terceiro**

Document délivré aux membres de la famille d'un ressortissant de l'Union européenne qui ont résidé légalement au Portugal avec ledit ressortissant pendant cinq années consécutives

Délivré après qu'une personne a été titulaire d'une «Cartão de Residência para Familiar de Cidadão da União Europeia, Nacional de Estado Terceiro» (carte de séjour d'un ressortissant d'un pays tiers membre de la famille d'un ressortissant de l'Union européenne) (valable pour une durée de cinq ans)

Validité maximale: 10 ans

Délivrance à partir du 3.9.2017

CARTÃO DE RESIDÊNCIA Familiar de Cidadão da União Europeia, Nacional de Estado Terceiro

Document délivré aux ressortissants d'un pays tiers membres de la famille d'un ressortissant de l'Union européenne qui séjournent plus de trois mois au Portugal

Document délivré aux ressortissants d'un pays tiers membres de la famille d'un ressortissant portugais

Validité maximale: 5 ans

Document délivré aux membres de la famille d'un ressortissant d'un pays de l'Union européenne autre que le Portugal, dont la date d'expiration est identique à celle de l'attestation d'enregistrement détenue par les membres de la famille en question.

Validité maximale: 5 ans

Délivré aux membres de la famille d'un ressortissant d'un pays de l'Union européenne autre que le Portugal titulaire d'une «Cartão de Residência Permanente de Cidadão da União Europeia» (carte de séjour permanent des ressortissants de l'Union européenne)

Validité maximale: 5 ans

Délivrance à partir du 3.9.2017

CERTIFICADO DE RESIDÊNCIA PERMANENTE CIDADÃO DA UNIÃO EUROPEIA

Document délivré aux ressortissants de l'Union européenne qui ont séjourné légalement au Portugal pendant plus de cinq ans

Validité maximale: 10 ans

Délivrance à partir du 09.01.2019

TÍTULOS DE RESIDÊNCIA ESPECIAIS EMITIDOS PELO MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS

(Titres de séjour spéciaux délivrés par le ministère des affaires étrangères) (voir annexe 20)

AUTRES DOCUMENTS DÉLIVRÉS AUX RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS ÉQUIVALANT À UN TITRE DE SÉJOUR

CERTIFICADO DE PEDIDO DE TÍTULO DE RESIDÊNCIA - ARTIGO 50.º do TUE

(Attestation de demande de titre de séjour — article 50 du TUE)

Cette attestation est délivrée aux ressortissants du ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD qui ont introduit une demande de titre de séjour et qui relèvent du champ d'application de l'accord de retrait.

Aucune date d'expiration
Délivrance à partir du 1.11.2020

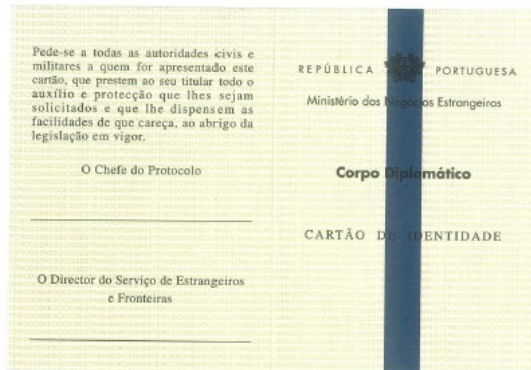
CERTIFICADO DE CONCESSÃO DE AUTORIZAÇÃO DE RESIDÊNCIA AO ABRIGO DO REGIME DE PROTEÇÃO TEMPORÁRIA

Attestation de bénéficiaire d'une protection temporaire — dans le cadre de la mise en œuvre de la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 correspondant à l'existence d'un afflux massif de personnes désignées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, élément pour effet d'introduction une protection temporaire.

3. TITRES DE SÉJOUR SPÉCIAUX DÉLIVRÉS PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (=différents du modèle uniforme)

I — Carte d'identité série CD — Corps diplomatique (bande bleue horizontale) — Chef de la mission diplomatique ou organisation internationale

I - Cartão de identidade série CD - Corpo Diplomático (tarja azul horizontal) - Chefe da Missão Diplomática ou de Organização Internacional



Cartão n.*
CD
Data de emissão
Termo de validade
Nome
Cargo
Missão
Indicações eventuais
Assinatura do titular

II — Carte d'identité série CD — Corps diplomatique

II - Cartão de identidade série CD - Corpo Diplomático

Pede-se a todas as autoridades civis e militares a quem for apresentado este cartão, que prestem ao seu titular todo o auxílio e protecção que lhes sejam solicitados e que lhe dispensem as facilidades de que careça, ao abrigo da legislação em vigor.

O Chefe do Protocolo

O Director do Serviço de Estrangeiros e Fronteiras

REPÚBLICA PORTUGUESA

Ministério dos Negócios Estrangeiros

Corpo Diplomático

CARTÃO DE IDENTIDADE

Carção n.º

CD

Data de emissão

Termo de validade

Nome

Cargo

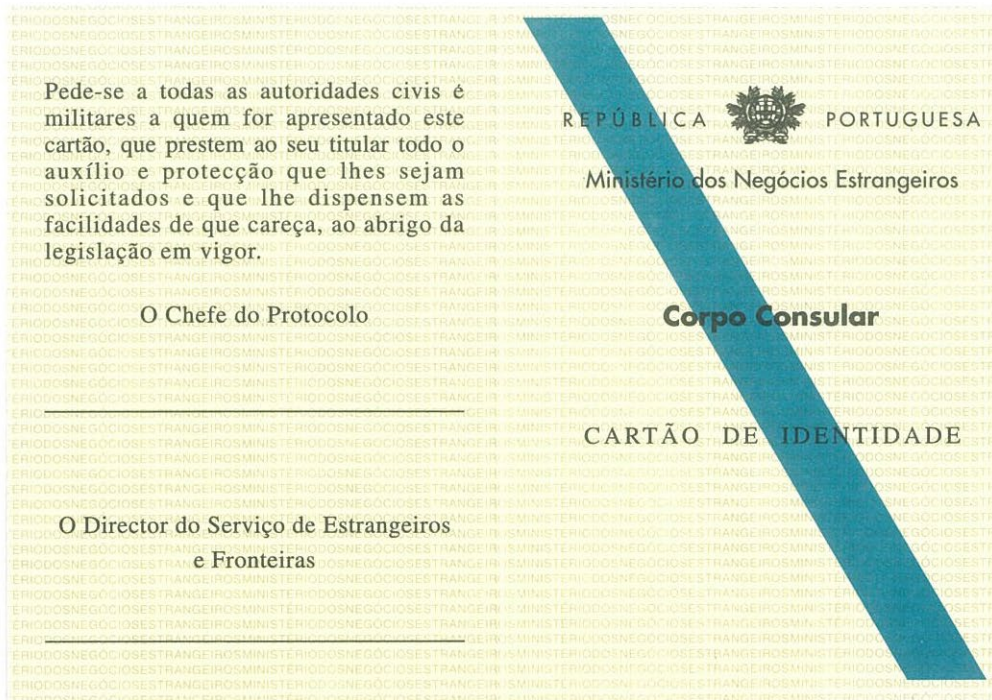
Missão

Indicações eventuais

Assinatura do titular

III — Carte d'identité série CC — Corps consulaire (bande bleue oblique) — Chef d'une mission consulaire

III - Cartão de identidade série CC - Corpo Consular (tarja azul oblíqua) Chefe de Missão Consular



Cartão n.º

CC

Data de emissão

Termo de validade

Nome

Cargo

Posto consular

Indicações eventuais

Assinatura do titular

IV — Carte d'identité série CC — Corps consulaire

IV - Cartão de identidade série CC - Corpo consular



CC	Cartão n.º
	Data de emissão
	Termo de validade
	Nome
	Cargo
	Posto consular
	Indicações eventuais
	Assinatura do titular

V — Carte d'identité série FM — Fonctionnaire administratif d'une mission étrangère

V - Cartão de identidade série FM - Funcionário administrativo de Missão Estrangeira

Solicita-se a todas as autoridades a quem for apresentado este cartão, que prestem ao seu titular o auxílio e protecção de quem careça, ao abrigo da legislação em vigor.

O Chefe do Protocolo

O Director do Serviço de Estrangeiros e Fronteiras

REPÚBLICA PORTUGUESA

Ministério dos Negócios Estrangeiros

Funcionário Administrativo de Missão estrangeira

CARTÃO DE IDENTIDADE

Cartão n.º

FM

Data de emissão

Termo de validade

Nome

Cargo

Missão diplomática ou posto consular

Indicações eventuais

Assinatura do titular

VI — Carte d'identité série PA — Personnel auxiliaire d'une mission étrangère

VII — Carte d'identité série CD — Corps diplomatique (bande bleue horizontale) — Chef d'une organisation internationale ayant la nationalité portugaise

VIII — Carte d'identité série CD — Corps diplomatique — Fonctionnaire de nationalité portugaise exerçant des fonctions dans une organisation internationale et ayant un statut assimilé à un diplomate

IX — Carte d'identité série FM — Fonctionnaire administratif d'une mission étrangère — Fonctionnaire de nationalité portugaise exerçant des fonctions dans une organisation internationale et ayant un statut assimilé à un fonctionnaire d'une mission diplomatique étrangère

12.02.2024